



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Petit commerce

Question au Gouvernement n° 2380

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Ma question s'adresse à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Paul Charie. Très bien !

M. Christian Vanneste. Durant cette législature, nous avons voté des lois visant à restaurer de grands équilibres et à mettre fin aux inégalités héritées de trop longues années de socialisme. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Michel Ferrand. Très bien !

M. Christian Vanneste. Ainsi en a-t-il été de la loi du 5 juillet 1996 modifiant la loi de 1973 sur l'urbanisme commercial. Les objectifs de ce texte étaient clairs. Il s'agissait, d'une part, de réduire les inégalités entre le commerce indépendant et les grandes surfaces, d'autre part, de réduire les déséquilibres entre les centres-villes et les périphéries. La réussite de cette loi est déjà évidente puisque, durant l'année 1996, 600 000 mètres carrés de surface commerciale seulement ont été autorisés, contre un million l'année précédente.

Mais nous devons aller plus loin en développant des aides positives en faveur des centres-villes. Je pense en particulier aux communes moyennes, à des villes comme Tourcoing, coincées entre une grande ville et une zone périphérique où sont implantées des «hyper». Chacun ici a des exemples en tête. Des aides existent. Je pense en particulier au FISAC, le fonds d'intervention pour permettre la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales. Mais ces aides s'essouffent très rapidement parce qu'elles ne prennent pas suffisamment en compte les problèmes de desserte, de stationnement et d'amélioration de l'habitat en centre-ville.

Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour que les cœurs de nos centres-villes battent à nouveau ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Vous le savez, monsieur le député, le Président de la République a fixé un objectif à l'action du Gouvernement en ce qui concerne la politique commerciale : rééquilibrer le paysage commercial en faveur des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Pour ce faire, nous avons décidé, en urgence, de maîtriser le développement des grandes surfaces à la périphérie des villes, car nous sommes allés beaucoup trop loin dans le développement des hypermarchés. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.) Nous avons également ralenti et découragé l'implantation des hard discounters qui se sont développés de manière très destructrice dans ce pays. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) En outre, avec Jean-Claude Gaudin, nous sommes allés plus loin en faisant en sorte que le commerce et l'artisanat soient associés à la redynamisation de tous les quartiers difficiles.

Nous franchissons maintenant une nouvelle étape en nous attaquant au rééquilibrage du commerce en faveur du centre-ville. Nous avons souhaité engager cette démarche de manière expérimentale, car le sujet est très

complexe.

Avec Bernard Pons, nous souhaitons rassembler tous les acteurs de l'Etat en matiere d'equipement et de logement, ainsi que les representants des activites de transport et de circulation - je pense egalement aux parkings - mais aussi les acteurs en matiere d'urbanisme et les forces commerciales. Nous avons choisi de mener une experience dans seize centres-villes au cours de l'annee 1997. Tout le monde sera reuni autour de la table avec les acteurs financiers. La Caisse des depots proposera des produits financiers novateurs, qui nous permettront de batir une veritable politique de redynamisation commerciale des centres-villes. Le dispositif est en place et pourra etre generalise a la fin de cette annee.

Vous allez plus loin, monsieur le depute - vous avez raison - pour les tres grandes agglomerations et vous citez l'exemple du Nord et de Tourcoing. Nous avons souhaite ici - c'etait une demande de Jean-Paul Charie - qu'un schema de developpement commercial soit etabli avec l'agence de l'urbanisme, les treize chambres de commerce et d'industrie de la region Nord-Pas-de-Calais et celle de Tourcoing afin que vous soyez entendu sur ce dossier. Avec le FISAC et les autres moyens dont nous disposons pour cette politique, nous pourrons ainsi, partout en France, aider les elus qui veulent faire de leurs centres-villes des coeurs d'activite commerciale. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Ma question s'adresse a M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Paul Charie. Tres bien !

M. Christian Vanneste. Durant cette legislature, nous avons vote des lois visant a restaurer de grands equilibres et a mettre fin aux inegalites heritees de trop longues annees de socialisme. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Michel Ferrand. Tres bien !

M. Christian Vanneste. Ainsi en a-t-il ete de la loi du 5 juillet 1996 modifiant la loi de 1973 sur l'urbanisme commercial. Les objectifs de ce texte etaient clairs. Il s'agissait, d'une part, de reduire les inegalites entre le commerce independant et les grandes surfaces, d'autre part, de reduire les disequilibres entre les centres-villes et les peripheries. La reussite de cette loi est deja evidente puisque, durant l'annee 1996, 600 000 metres carres de surface commerciale seulement ont ete autorises, contre un million l'annee precedente.

Mais nous devons aller plus loin en developpant des aides positives en faveur des centres-villes. Je pense en particulier aux communes moyennes, a des villes comme Tourcoing, coincidees entre une grande ville et une zone peripherique ou sont implantes des «hyper». Chacun ici a des exemples en tete. Des aides existent. Je pense en particulier au FISAC, le fonds d'intervention pour permettre la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activites commerciales et artisanales. Mais ces aides s'essoufflent tres rapidement parce qu'elles ne prennent pas suffisamment en compte les problemes de desserte, de stationnement et d'amelioration de l'habitat en centre-ville.

Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour que les coeurs de nos centres-villes battent a nouveau ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Vous le savez, monsieur le depute, le President de la Republique a fixe un objectif a l'action du Gouvernement en ce qui concerne la politique commerciale: reequilibrer le paysage commercial en faveur des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Pour ce faire, nous avons decide, en urgence, de maitriser le developpement des grandes surfaces a la peripherie des villes, car nous sommes alles beaucoup trop loin dans le developpement des hypermarches. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.) Nous avons egalement ralenti et decourage l'implantation des hard discounters qui se sont developpes de maniere tres destructrice dans ce pays. (Applaudissements sur

plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) En outre, avec Jean-Claude Gaudin, nous sommes allés plus loin en faisant en sorte que le commerce et l'artisanat soient associés à la redynamisation de tous les quartiers difficiles.

Nous franchissons maintenant une nouvelle étape en nous attaquant au rééquilibrage du commerce en faveur du centre-ville. Nous avons souhaité engager cette démarche de manière expérimentale, car le sujet est très complexe.

Avec Bernard Pons, nous souhaitons rassembler tous les acteurs de l'État en matière d'équipement et de logement, ainsi que les représentants des activités de transport et de circulation - je pense également aux parkings - mais aussi les acteurs en matière d'urbanisme et les forces commerciales. Nous avons choisi de mener une expérience dans seize centres-villes au cours de l'année 1997. Tout le monde sera réuni autour de la table avec les acteurs financiers. La Caisse des dépôts proposera des produits financiers novateurs, qui nous permettront de bâtir une véritable politique de redynamisation commerciale des centres-villes. Le dispositif est en place et pourra être généralisé à la fin de cette année.

Vous allez plus loin, monsieur le député - vous avez raison - pour les très grandes agglomérations et vous citez l'exemple du Nord et de Tourcoing. Nous avons souhaité ici - c'était une demande de Jean-Paul Charie - qu'un schéma de développement commercial soit établi avec l'agence de l'urbanisme, les treize chambres de commerce et d'industrie de la région Nord-Pas-de-Calais et celle de Tourcoing afin que vous soyez entendu sur ce dossier. Avec le FISAC et les autres moyens dont nous disposons pour cette politique, nous pourrons ainsi, partout en France, aider les élus qui veulent faire de leurs centres-villes des cœurs d'activité commerciale.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Vanneste Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2380

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 1997, page 2325

Réponse publiée le : 27 mars 1997, page 2325

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 mars 1997